



### BULLETIN DE RESERVATION HIVER / ETE

4 SAISONS RESORT & SPA - Serre Chevalier 1350 - www.4saisonsresort-spa.com

Remplir toutes les rubriques en lettres capitales d'imprimerie. Merci. Prestation choisie à la réservation (cocher)

<b>Chambre souhaitée en occupation de 3 à 5 lits</b>		<b>Dates du séjour en Pension complète</b>	<b>Prix Séjour en € TTC</b> (voir grille tarifaire)
<input type="checkbox"/> CLASSIQUE	<input type="checkbox"/> CLASSIQUE +	Du / / au / /	Par adulte Par enfant
<b>Suppléments si occupation par 1 ou 2 personnes :</b> <input type="checkbox"/> CHAMBRE INDIVIDUELLE par personne par semaine (sur demande) (126 euros) <input type="checkbox"/> CHAMBRE DOUBLE par personne par semaine (40 euros)			€ TTC
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION AUX CLUBS ENFANTS (3 mois/17 ans) selon nos disponibilités / Agrément Petite Enfance : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LES PRESTATIONS ADDITIONNELLES : Notre équipe commerciale vous contactera afin de préciser au mieux votre commande. Ces prestations peuvent être réservées jusqu'au plus tard 30 jours avant arrivée aux 4 Saisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>Achat du Forfait remontées mécaniques Grand Serre Che 6 jours (remise du forfait aux 4 Saisons) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></li> <li>Location de Matériel de Ski/Surf (voir descriptif) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></li> </ul> Les autres prestations seront à réserver et à régler sur place aux 4 Saisons <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours E.S.F collectifs (2h30 de cours sur 6 jours)</li> <li>Accès à l'Espace Spa (Sauna/Hammam/Spa Hydro massant) et Massage Bien Etre</li> <li>Location Matériel VTT</li> </ul> Vous pourrez retrouver nos tarifs sur le site Internet ou joints à ce bulletin de réservation.			
<input type="checkbox"/> Déduction de la REMISE DE 5%* pour toute réservation d'un séjour Hiver avant le 30/11/2011 <input type="checkbox"/> Déduction de la REMISE DE 5%* pour toute réservation d'un séjour Eté avant le 31/05/2012 <small>*(Cette remise ne s'applique pas sur le supplément chambre individuelle/double, les prestations additionnelles, la garantie assurance annulation et frais de dossier)</small>			- € TTC
<input type="checkbox"/> Souscription à la GARANTIE ASSURANCE ANNULATION* : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <b>Montant : 4,5 % du montant total du séjour (hors suppléments)</b> <small>*(Cette garantie n'est valable que si elle est prise au moment de la réservation.) (Cf. voir annexe)</small>			€ TTC
<b>FRAIS DE DOSSIER facturés à la réservation (obligatoire)</b>			<b>18,00 € TTC</b>
<b>SOIT UN MONTANT TOTAL SEJOUR DE :</b>			<b>€ TTC</b>

**ADRESSE POSTALE DU CLIENT A FACTURER :**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....  
 N° : ..... Rue : ..... Ville : ..... Code Postal : .....  
 Email : .....

Nom (figurant sur passeport ou carte d'identité)	Prénom	Date de naissance JJ/MM/AA	Sexe M/F	Nationalité

**Important :** Je soussigné(e) certifie par la présente avoir pris connaissance des **conditions générales de ventes** régissant les séjours Focel Gestion et des conditions d'application de la garantie assurance annulation optionnelle figurant en annexe et en ma possession. J'y souscris dans leur intégralité. Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage: de la plaquette, du descriptif correspondant au produit acheté et de toutes les informations prévues au titre 6 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Le ..... à ..... **Signature de l'acheteur (impérative) :**

**RESERVATION :** Pour que votre réservation puisse être prise en compte, joindre obligatoirement avec ce bulletin daté et signé un règlement d'un montant égal à 30% de la totalité du séjour choisi. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour. Si vous réservez à moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour. Bulletin à renvoyer au siège commercial SAS FOCEL GESTION ;

**PAIEMENT PAR CHEQUE OU CHEQUES-VACANCES : libeller vos chèques à l'ordre de SAS FOCEL GESTION**

**PAIEMENT PAR CARTE BLEUE**  
 Par carte bancaire N° (16 chiffres) \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_/\_\_/\_\_  
**Acompte :** Je soussigné(e).....autorise SAS FOCEL GESTION à débiter la somme de ..... €  
 correspondante à 30% de la valeur globale du séjour choisi.  
 Le ..... à .....Signature de l'acheteur (impérative) :  
**Paiement du solde :** J'autorise SAS FOCEL GESTION à débiter 30 jours avant la date de début du séjour la somme correspondante au solde de la valeur globale du séjour choisi, déduction faite de l'acompte versé.  
 Le ..... à .....Signature de l'acheteur (impérative) :

SAS FOCEL GESTION - Siège Commercial - Impasse du château - La Rochette Village - 77008 MELUN CEDEX  
 ☎ : 01 64 83 55 77 Fax : 01 64 37 43 76 @ : focel.vacances@focel.net  
 Siret 428 831 127 00017 - APE 552 E - au capital de 444 000 € - Assurance APAC - 21 rue St Fargeau - 75989 PARIS CX 20





# Garantie annulation optionnelle

## SEJOURS ETE/HIVER

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, vous devez **OBLIGATOIREMENT** - contracter la garantie annulation optionnelle, qui vous est proposée ci-dessous.

### 1 - De quoi s'agit-il ?

La garantie annulation optionnelle permet au participant le remboursement des sommes retenues par Focel gestion conformément aux conditions d'annulation précisées dans les conditions générales de vente Focel gestion, lorsque le participant doit annuler tout ou partie de son voyage ou son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées.

**Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.**

**Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.**

Dans tous les cas une franchise de : pour un séjour Eté:85 € par personne ou 120 € par famille-couple et par dossier, pour un séjour Hiver:75€ par personne ou 105€ par famille-couple, demeurera à la charge du participant sauf dans le cas d'une inscription à un séjour avec transport d'acheminement par avion au départ de la France, où la franchise est portée à 145€/personne (séjour Eté), 125€/personne (séjour Hiver).

#### Condition d'exclusion :maladie ou accident pré-existant à l'inscription

La garantie annulation cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif.

Par contre, en cas d'interruption d'un séjour ou d'un voyage pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement du séjour ou du voyage sera calculé au prorata des jours de séjour ou de voyage non consommés par l'adhérent sur la base de la valeur terrestre hors transport d'acheminement.

### 2 - Modalités d'application

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, le participant doit obligatoirement prévenir Focel gestion, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante: Focel gestion - Impasse du Château - La Rochette-Village 77008 Melun Cedex, en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat médical justifiant de l'annulation pour cas de force majeure :

- Maladie grave non connue à l'inscription,
- Accident,
- Décès,
- Hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou des descendants directs (frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs et beaux parents), ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels dont le participant est propriétaire ou locataire,
- Licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée donc non connue avant la prise d'inscription,
- Vol dans les locaux professionnels ou privés du participant,
- Complication de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7ème mois de grossesse,
- Convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration.
- Obtention d'un emploi ou stage ANPE,
- Mutation professionnelle entraînant un changement de domicile nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail ou de mise en vente,
- Contre-indication ou suite de vaccinations dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la

réalisation du séjour, du voyage ou du circuit,

- Refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés,
- Dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour.

### 3 - Comment contracter la garantie annulation ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément lors de votre inscription.

Dans tous les cas, précisez très clairement **dès votre inscription** à Focel gestion ou par correspondance que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi.

Sur la confirmation d'inscription/facture, contrat de réservation qui vous sera remis à l'inscription ou adressé par courrier, figurera très clairement la mention « Assurance annulation ». Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

**Attention! : La garantie annulation optionnelle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation. Elle n'est valable que pour une inscription à une réalisation proposée par Focel gestion.**

La facture qui vous sera remise à la réservation ou adressée par courrier dans le cas d'une inscription par correspondance, figurera très clairement la mention « Garantie annulation ». Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour ou voyage concerné

### 4 - Tarif

Pour les participants inscrits à l'un des séjours proposés :

- 4,5 % du prix total du séjour facturé.
- \*Spécial bébé (moins de 2 ans): gratuit.

SAS FOCEL GESTION Impasse du château - La Rochette village - 77008 MELUN CEDEX ☎ : 01 64 83 55 77 Fax : 01 64 37 43 76  
Individuels : @ : focel.vacances@focel.net Groupes : @ : vacances.groupes@focel.net  
Siret 428 831 127 00017 - APE 552 E - au capital de 444 000 € - Assurance APAC - 21 rue st Fargeau- 75989 PARIS CEDEX 20

Mise à jour le 08/08/2011



## Conditions générales de ventes Eté-Hiver

**Préambule:** L'inscription à l'un des séjours présenté implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

### 1 - Responsabilité Focel Gestion :

Focel Gestion agit en qualité d'intermédiaire entre le participant et les structures hôtelières. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvements de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. Focel Gestion est l'interlocuteur direct de tous ses participants.

### 2 - Responsabilité de l'organisateur :

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes différents : prestataires extérieurs, restaurateurs etc... Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant en autres dispositions, une limitation de responsabilités.

### 3 - Responsabilité du participant :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le tuteur légal ou son représentant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Focel Gestion- Impasse du Château, La Rochette-Village, 77008 MELUN CEDEX. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, Focel Gestion se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

### 4 - Prix :

Tous les prix figurant dans la grille tarifaire sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la confirmation d'inscription ou contrat de réservation remis à tout participant ou responsable de groupe lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

### 5 - Disponibilité :

L'ensemble des propositions de séjours est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

### 6 - Annulation :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par personne, par dossier et selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription s'élevant à pour un séjour Eté 85 €/personne ou 120 € par famille-couple, pour un séjour Hiver 75€/personne, 105€ par famille - couple.

- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total,
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 50 % du prix total,
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total,
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation : 100 % du prix total.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

### 7 - Paiements :

Un acompte par chèque libellé à l'ordre de Focel Gestion (ou par mandat, espèces...) doit être joint à la réservation. (montant indiqué sur le bulletin de réservation ou contrat de réservation)

La totalité du séjour est exigé un mois avant le départ pour les inscriptions d'individuels).

### 8 - Modifications :

**- Du fait du participant :** Toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de, pour séjour Eté 85€ par personne 120€ par famille-couple, et pour séjour Hiver 75 € par personne ou 105 € par famille -couple pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme ANNULATION suivie d'une réinscription et les débits prévus pour annulation seront alors appliqués.

Pour un séjour Eté 145 €/personne, pour un séjour Hiver 125€/personne pour le cas particulier des séjours avec transport d'acheminement par avion au départ de la France.

60 jours pour le cas particulier des séjours avec transport d'acheminement par avion au départ de la France.

**Du fait de Focel Gestion :** Dans le cas où les séjours sont annulés par Focel Gestion, le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage et/ou le séjour sont modifiés par Focel Gestion, sur des éléments essentiels, le participant peut par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 7 jours, suivant la notification de Focel Gestion, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifié, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

### 9 - Conditions particulières aux séjours

**Chambres :** Lors de l'inscription, le service réservation prendra en compte la demande du client et déterminera un type de chambre au vu du nombre de participants dans la chambre :

multiples, doubles, individuelles. Le prix par personne en chambre multiple peut être différent qu'en chambre double ou individuelle.

**Chambre individuelle :** toute demande d'une chambre individuelle doit être faite au préalable à la réservation. L'acceptation dépend de l'organisateur et des disponibilités aux dates de séjours. En effet, malgré le supplément demandé, le nombre de chambres individuelles est toujours limité pour chaque voyage, leur quantité est relativement infime par rapport aux chambres multiples.

**Chambre à partager :** Les inscriptions en chambre à partager ne font l'objet d'aucune assurance quant à leur fourniture. En effet, cette prestation est liée à la présence d'un ou d'une partenaire. En cas d'absence de ce partenaire, le supplément chambre individuelle devra être acquitté avant le départ du voyage.

### Animaux :

Nous vous informons que sur les structures gérées par Focel Gestion, les animaux ne sont pas admis.

### 10 - Assurance voyage :

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

#### A) Responsabilité civile

(dommages causés aux tiers) :  
- Dommages corporels : 30 000 000 €  
- Dommages matériels : 1 524 491 €

#### B) Défense et recours : 3049 €

#### C) Individuelle "Accident corporel" :

- Frais de soins (en complément de tout autre organisme) : 7 623 €  
- Frais de secours et de recherches : 3 049 €  
- Invalidité réductible selon le degré d'invalidité : 1 à 50 % : 30 490 € / 51 à 100 % 91 470 € (sans pouvoir excéder 152 450 € / capital-décès: 6 098 €

**D) Assistance** (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) :

- Par les moyens mis en place par l'assistant, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible.  
- Rapatriement du corps : frais réels

**E) Dommages aux biens personnels** (sauf bicyclettes et skis) en cas de :

- Vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures et détériorations accidentelles : garantie limitée à 1 100 € avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum à 50 %).

**Nous vous rappelons qu'il relève du choix et de la responsabilité de chaque participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances couvrant les risques locatifs temporaires.**

**Attention !** Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

### 11 - Loi informatique, fichiers et libertés :

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi numéro 78/17 du 06/01/78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### 12 - Garantie annulation :

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (équivalente à 4,5% du montant total séjour)

#### IMPORTANT :

L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité Sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant) et pour un montant maximum de 7 623 €

**SAS FOCEL GESTION - Impasse du château  
La Rochette village - 77008 MELUN CEDEX  
☎ : 01 64 83 55 77 - Fax : 01 64 37 43 76  
Siret 428 831 127 00017 -  
APE 552 E - au capital de 444 000 € -  
Assurance APAC -  
21 rue St Fargeau-75989 PARIS CEDEX 20**

[www.4saisonsresort-spa.com](http://www.4saisonsresort-spa.com)

Mise à jour le 08/08/2011